



Mâcon, le 7 septembre 2018

## INFORMATION PRESSE

---

### Renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau

Depuis l'arrêté préfectoral n° 71-2018-08-10-002 du 10 août 2018 portant restriction de certains usages de l'eau, la situation de sécheresse s'est aggravée.

L'absence de précipitations significatives depuis le 16 août conduit à une dégradation des débits sur la plupart des cours d'eau du département.

Toutefois la situation des ressources en eau exploitées pour l'eau potable reste satisfaisante, les consommations sont désormais en baisse, et les quelques difficultés rencontrées début août sont résolues.

Au vu de ces éléments, M. le préfet a décidé, par arrêté préfectoral n°71-2018-09-06-002 du 6 septembre 2018, de renforcer les mesures de restrictions des usages de l'eau correspondant aux niveaux de débits constatés sur les différentes zones hydrographiques :

- niveau de **crise** sur les bassins de l'Arroux Morvan, de la Dheune, de la Grosne, et de la Seille et Guyotte ;
- niveau d'**alerte renforcée** pour les secteurs « Arconce et Sornin », et « Saône, Doubs et Côtes viticoles » ;
- niveau d'**alerte** pour la zone hydrographique « Bourbince ».

L'objectif de ces mesures est de limiter les consommations non indispensables afin de préserver la ressource en eau et particulièrement les débits des cours d'eau. Le détail de ces dispositions est précisé dans le tableau joint.

Ces mesures sont applicables jusqu'au 15 octobre 2018. Elles pourront être ajustées, le cas échéant, en fonction de l'évolution de la situation des nappes et cours d'eau.

En cette période de vendanges, il est rappelé qu'une attention particulière doit être portée à la gestion des effluents viticoles en raison de la fragilité des milieux aquatiques, tous rejets de pollution dans les cours d'eau directement ou via les réseaux d'eaux pluviales est à éviter.

M. le préfet rappelle à tous les citoyens que l'économie d'eau doit être un souci quotidien pour l'ensemble des usagers du département. Quelques gestes simples permettent de réduire notre consommation d'eau.

**Carte de la situation et tableau des restrictions annexés.**

---



**Contacts :**

**Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État**

**03 85 21 81 59 / 03 85 21 80 64**

**[pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)**

**Suivez-nous sur Twitter et Facebook @Prefet71**

---